

## Réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2009

M. le Maire présente les résultats financiers de l'année 2008. Les comptes laissent apparaître un net déficit pour le Service des Eaux et un important excédent pour les comptes de la Commune.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.

Les membres du Conseil prennent ensuite connaissance du taux des taxes en vigueur dans la Commune (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle) et du produits fiscal qui en résulte. Ils décident, l'unanimité, de reconduire les taux 2008 pour l'année 2009.

M. le Maire expose ensuite les budgets primitifs de 2009 pour le Service des Eaux et pour la Commune. Ces budgets sont en équilibres.

Après délibération, ils sont votés à l'unanimité par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le renouvellement du contrat passé avec la société ONYX pour la collecte et le traitement des ordures ménagères